

Synthèse des accords économiques signés dans le cadre des rencontres entrepreneuriales Maroc-France, Rabat, le mardi 29 octobre 2024.

Publié le 29 octobre 2024



Fait partie du dossier : [Visite d'État au Maroc.](#)

Plus de 10 Mds€ d'investissements, c'est le montant des accords signés en présence du Président de la République et de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le lundi 28 octobre 2024 à Rabat ainsi qu'au rencontres entrepreneuriales du mardi 29 octobre 2024 qui ont eu lieu dans le cadre de la visite d'Etat que le Président de la République a effectué au Royaume du Maroc, à l'invitation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Ils portent la marque du savoir-faire commun avec l'accent mis sur l'emploi, la formation et l'innovation pour développer les « métiers mondiaux » d'aujourd'hui et de demain notamment sur les thèmes d'avenir qui forgeront l'agenda économique des trente prochaines années en matière d'énergie verte et connectivité, nouveaux écosystèmes industriels, infrastructures durables, innovation et startups, projection vers l'Afrique.

Liste des accords signés dans le cadre des Rencontres entrepreneuriales Maroc-France

Accords institutionnels

- 1. Protocole d'accord relatif à la mise en place d'un partenariat stratégique dans le domaine du dessalement de l'eau de mer, signé entre Veolia et le Maroc.**
- 2. Protocole d'accord entre les autorités de régulation des marchés financiers, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et l'Autorité des Marchés Financiers.**
Cet accord entre les deux autorités des marchés financiers vise à contribuer au développement de nos marchés respectifs et à en faciliter l'accès réciproque. Un programme de coopération complète l'accord et cible, sur les deux prochaines années, la finance durable et l'innovation financière.
- 3. Lettre d'intention pour un appui de l'AFD de 25M€ à la région de Guelmin Oued Noun pour financer son plan de développement régional.**
Premier prêt de l'AFD à une région au Maroc dans le cadre de l'appui à la régionalisation avancée et de la contribution à la réduction des inégalités. Le financement vise à contribuer à la réalisation du Programme de Développement Régional de la région de Guelmim.
- 4. Lettre d'intention pour un appui de l'AFD de 100M€ au plan de développement de la région de Casablanca-Settat qui contribuerait à la préparation de l'accueil de la Coupe du Monde 2030.**

5. Alliance entre l'Ecole Centrale de Casablanca, l'UM6P et le Groupe des Ecoles Centrale pour la constitution de 5 écosystèmes de recherche pour accompagner les grands défis scientifiques et technologiques du Maroc et de l'Afrique.

Constitution de 5 écosystèmes de Recherche, d'Innovation et de Formation pour accompagner les grands défis scientifiques et technologiques du Maroc et de l'Afrique. Les activités du Groupe des Ecoles Centrale s'inscrivent au cœur des problématiques du XXIème siècle, et particulièrement autour de 10 axes : aéronautique et spatial, biotechnologies, cybersécurité, énergie/transports et nouvelles mobilités, environnement et développement durable, industrie du futur, nanotechnologies et nanomatériaux, réseaux et télécommunications, santé et vivant, science des données et IA.

6. Accord de partenariat entre Bpifrance et Attijariwafa Bank.

Collaboration renforcée avec Attijariwafa (1ère banque du pays, détenue majoritairement par la holding royal) en financement de projets concernant les énergies renouvelables ainsi qu'en co-financement de projets en Afrique portés par des entreprises françaises et marocaines.

7. Convention de coopération entre la CFCIM et Bank of America en matière de développement des investissements français au Maroc et en Afrique.

Accords privés

8. Protocole d'entente pour la commercialisation de produits et solutions à destination des Sociétés Régionales Multiservices.

9. Déclaration d'intention pour la fourniture d'un satellite de communication Thalès Alenia Space (TAS).

Thales Alenia Space (TAS) se positionne pour fournir à l'opérateur privé Panafsat un satellite de télécommunications (200 M EUR). Le satellite serait mis en service en 2028 afin d'accroître la couverture haut-débit au Maroc, mais aussi dans toute l'Afrique de l'Ouest (connectivité rurale, des services publics).

10. Accord de coopération entre MGH Energy et Petrom dans le cadre du projet Janassim de production de e-carburants.

Projet de production de e-carburants (région de Dakhla-Oued Ed-Dahab - près de 500 000 tonnes/an de carburants renouvelables (e-méthanol et e-kérosène) avec 3 objectifs principaux : 1/ la collecte et le partage d'informations 2/ la commercialisation et la distribution des e-carburants produits par Janassim 3/ la prise de participation.

11. Protocole de joint-venture entre XXII et ABA Technology en matière d'intelligence artificielle.

12. Extension du premier partenariat signé entre la Task Force Hydrogène (MEDEF international) et le Cluster Green H2.

Extension du premier MoU signé en 2022 qui prévoit : l'échange d'opportunités d'affaires, la facilitation des contacts, des échanges sur l'évolution réglementaire, la connexion des écosystèmes et une coopération sur la formation. Cet accord se fait en lien avec France Hydrogène et avec le CSF (Comité stratégique de filière de Bercy).

13. Entrée d’InnovX (filiale de l’OCP) au capital de la start-up française NetZero.

Entrée de l’OCP au capital de NetZero pour 7 M EUR, via Innovx pour le développement de solutions vertes et du biochar (biomasse permettant de stocker du carbone). Création d’une joint-venture OCP-NetZero pour développer le biochar en Afrique subsaharienne.

14. Convention de partenariat entre Electriciens Sans Frontières (ESF) et Morocco Future Energy Leaders (MFEL) sur l’accès à l’électricité pour les populations vulnérables.

Ce partenariat s’inscrit dans la continuité de l’initiative “Lumière”, lancée par MFEL en collaboration avec ESF, après le séisme qui a frappé la région d’Al Haouz. Le programme, toujours en cours de déploiement, a débuté par une intervention en urgence avec la distribution de kits solaires. La signature de ce nouveau partenariat vise à renforcer la coopération entre les deux acteurs pour améliorer l’accès à l’énergie des populations vulnérables (énergies renouvelables à moindre émission, pérennes et fiables).

15. Protocole d’accord pour la mise en œuvre d’une solution numérique pilote pour la gestion de la ressource en eau.

Ce projet, qui sera financé par un don FASEP, consiste en la fourniture à l’ONEE pour une durée de 36 mois d’une Plateforme de service numérique dédiée à la surveillance en quasi-temps réel de la qualité de l’eau et du fonctionnement du réseau d’adduction sur un Territoire pilote. Ce système permettra de valoriser les données du Territoire pilote qui auront été communiquées par l’Office aux entreprises Aquasys et Adeunis. Le Territoire Pilote sera défini sur une partie du réseau d’adduction d’eau potable prenant départ du barrage Sidi Mohammed Ben Abdellah et permettant de desservir la zone côtière entre Rabat et Casablanca.

16. Protocole d’accord portant sur la création d’un centre technique régional pour le développement de la production d’oléagineux au Maroc.

17. Protocole d’accord cadre de coopération internationale entre Inter céréales, Arvalis, OCP et UM6P.

18. Convention-cadre de partenariat entre l’UM6P et l’OSUI (Office Scolaire et Universitaire International) relatif au développement des métiers de l’éducation.

Principaux résultats et décisions agréés à l'occasion de l'entretien entre le Président de la République et Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Roi du Maroc.

Publié le 30 octobre 2024



Fait partie du dossier : Visite d'État au Maroc.

Cet article recense les principaux résultats conclus lors de la cérémonie de signatures devant les chefs d'État le 28 octobre, à l'occasion de la visite d'État au Maroc qu'a effectuée, à l'invitation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Président de la République, du lundi 28 au mercredi 30 octobre 2024.

I. Déclaration conjointe

1. Déclaration relative au « partenariat d'exception renforcé » entre le Royaume du Maroc et la République française

Par cette déclaration, les deux chefs d'État ont acté l'écriture d'un nouveau chapitre de la longue histoire entre la France et le Maroc, en portant la coopération bilatérale au niveau d'un « partenariat d'exception renforcé ». Elle jette les bases de la refondation de la relation entre la France et le Maroc, dans tous les domaines, afin de la porter à la hauteur de nos ambitions communes et des défis en partage.

Ce partenariat reflète : la profondeur des relations et des liens humains, socles de l'amitié franco-marocaine depuis des décennies, qui nourrissent des échanges en matière de capital humain et de culture et qui font vivre une francophonie de valeurs et d'ouverture ; la convergence politique et stratégique entre la France et le Maroc ; la volonté de travailler à la construction d'un agenda global en matière de migrations ainsi que la détermination à poursuivre la modernisation de notre partenariat au bénéfice du développement économique, de la cohésion sociale et notre autonomie stratégique.

II. Accords et autres documents de coopération

Culture et industries culturelles et créatives

2. Déclaration d'intention entre le Ministère français de la Culture et le Ministère marocain de la Jeunesse, de la culture et de la communication, relative à la coopération culturelle dans les domaines des industries culturelles et créatives, du livre, des échanges artistiques, des métiers d'art et du patrimoine

Cette déclaration place la coopération culturelle au cœur de la refondation de notre partenariat en renforçant les échanges et la coopération franco-marocaine dans tous les domaines (cinéma, jeu vidéo, musique, intelligence artificielle, livres, formation

professionnelle et mobilités créatives, patrimoine et musées, etc.).

3. Déclaration d'intention entre les Ministères français de l'Europe et des Affaires étrangères et de la Culture et le Ministère marocain de la Jeunesse, de la culture et de la communication, relative à la structuration de l'écosystème de l'industrie culturelle et créative du jeu vidéo au Maroc via la formation, l'entrepreneuriat et l'accompagnement des entreprises françaises au Maroc

Cette déclaration d'intention acte une coopération franco-marocaine renforcée en matière d'industrie culturelle et créative du jeu-vidéo. La structuration d'un écosystème du jeu-vidéo au Maroc permettra de créer des synergies entre les acteurs marocains et français, via la formation, l'entrepreneuriat ainsi que l'accompagnement des entreprises françaises au Maroc. L'Agence Française de Développement ainsi que le Ministère marocain de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication y joueront tout leur rôle à travers un prêt souverain de l'AFD de 20 millions d'euros pour soutenir la politique de développement des industries créatives et culturelles au Maroc, dont celle du jeu vidéo. De plus, il a été acté qu'un fonds Equipe France d'un million d'euros viendra appuyer le développement de l'écosystème du jeu vidéo au Maroc, notamment à travers un programme de formation avec l'Université de Rabat.

Éducation et enseignement supérieur

4. Déclaration d'intention franco-marocaine pour la coopération dans l'éducation 2024-2026

La coopération éducative franco-marocaine, qui fait à la fois la force et l'avenir des liens humains entre nos deux pays, vient d'être rehaussée à son plus haut niveau à travers cette déclaration d'intention. Elle donne un cadre à l'accompagnement de la réforme éducative marocaine, qui place la langue française au cœur de son ambition, et vient consolider le réseau des établissements scolaires français au Maroc, accompagner le développement des filières techniques et renforcer plus encore la formation d'excellence.

5. Déclaration d'intention entre le Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation du Royaume du Maroc

Cette déclaration d'intention ouvre la coopération franco-marocaine en matière d'enseignement supérieur et de recherche à un nouvel horizon. Fort de son rayonnement et de sa vocation d'excellence quotidiennement illustrée, cette coopération va s'internationaliser et s'ouvrir au continent africain. Les partenariats scientifiques, de recherche, les échanges académiques et les mobilités doctorales sont autant de secteurs qui seront dynamisés grâce notamment au financement de bourses pour 1000 doctorants.

6. Protocole d'accord entre le Centre National de la recherche scientifique, l'Université de Lorraine, l'Université de Franche-Comté, la Sorbonne Université et l'Université internationale de Rabat, l'Université Mohammed VI Polytechnique, l'Université Mohammed V et l'Université Ibn Tofail en matière de recherche universitaire

Ce texte vise à mettre en place un Centre de recherche franco-marocain dédié à la formation, la recherche et l'innovation. Il permettra de consolider les riches collaborations scientifiques

existantes et de favoriser le développement de nouveaux partenariats, nourris par les échanges entre nos chercheurs. Il permettra de couvrir l'ensemble du continuum recherche-innovation, sera capable d'attirer des financements internationaux et de développer des partenariats en formations, dynamisés par la mobilité d'étudiants, de doctorants et de chercheurs.

Agriculture, eau et énergie

7. Partenariat stratégique sur la coopération énergétique, la connectivité et la transition énergétique entre le Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et de la République française et le Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable du Royaume du Maroc

Ce partenariat stratégique répond à un triple enjeu de sécurité d'approvisionnement, de compétitivité et de souveraineté, tout en promouvant le renforcement de la base industrielle des deux pays. Reconnaisant l'urgence climatique et le caractère vital des enjeux énergétiques, la France et le Maroc décident de développer une coopération renforcée dans le domaine de l'énergie, notamment en matière de connectivité et de transition énergétique, au moyen de ce partenariat stratégique qui couvre l'ensemble du champ de la coopération (formation, planification, synergies entre écosystèmes énergétiques et industriels, développement des énergies vertes).

8. Déclaration d'intention entre l'Agence française de développement et l'Agence nationale des ports du Maroc dans le domaine portuaire

L'Agence française de Développement et l'Agence nationale des Ports marocaine viennent renforcer leur collaboration dans le secteur portuaire, au moyen d'un prêt de 100 MEUR visant à mettre en œuvre la stratégie de l'ANP consolidée autour de quatre axes principaux : la transition verte des ports en intégrant des pratiques durables et innovantes, l'amélioration de la résilience face au changement climatique, l'économie bleue et l'innovation.

9. Protocole d'entente entre l'Agence française de développement et les ministères marocains de l'Équipement et de l'Eau, et de l'Économie et des Finances dans le domaine de l'eau

Ce texte vise à renforcer la coopération entre l'AFD et les ministères concernés en matière de gestion des ressources en eau, en particulier sur l'amélioration des outils et des connaissances du cycle de l'eau, l'anticipation et la réduction des risques liés aux inondations, aux pollutions et au changement climatique. Cela passera par la formulation d'un nouveau Programme d'appui à la Stratégie Nationale de l'Eau du Maroc, et la mobilisation d'un prêt de 100 M EUR par l'AFD.

10. Accord-cadre dans les domaines agricole et forestier entre le Ministère français de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, et le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du Royaume du Maroc

Cet arrangement administratif met en place un comité mixte chargé de préciser les actions de coopération et de suivre la mise en œuvre de la feuille de route signée entre les deux ministres

en avril 2024. Il couvre notamment, dans le domaine agricole et agroalimentaire, la transition vers des systèmes durables, inclusifs et résilients, la sécurité alimentaire, la recherche et formation, l'organisation de filières, les investissements et la modernisation ; dans le domaine forestier, la gestion durable, l'adaptation et la résilience au changement climatique, la recherche, le développement économique.

11. Protocole d'accord relatif à la décarbonation du Groupe OCP au Maroc, et à la contribution à la sécurité alimentaire et au développement durable en Afrique

Ce texte vise à établir un partenariat structurant entre l'AFD, BpiFrance et l'OCP, à travers un volet sur la décarbonation et un sur la sécurité alimentaire et l'agriculture durable. Il viendra en appui du programme d'investissement vert de l'OCP et de sa plateforme « Agrifinance », pour soutenir la production d'énergies renouvelables, d'hydrogène vert et de production d'eau non conventionnelle, ainsi que les start-ups, PME et ETI innovantes en Afrique dans ces domaines. Il comprend notamment un prêt de l'AFD et 350 M EUR et la mise en place d'un fonds d'investissement de 50 M EUR entre BpiFrance et l'OCP.

Développement économique et social

12. Protocole d'accord sur la création d'un accélérateur d'investissements Maroc-France

Ce texte vise à mettre en place un accélérateur d'investissement entre le FM6I et l'ensemble de l'Équipe France (Groupe AFD, BpiFrance, STOA) pour soutenir l'investissement privé et accompagner les PME et start-ups françaises et marocaines.

Défense et sécurité

13. Déclaration d'intention entre les ministères de l'Intérieur français et marocain relative au renforcement de la coopération en matière de protection civile

Ce texte vise à renforcer la coopération en matière de protection civile. Cela passe par le développement de formations communes et l'échange de bonnes pratiques, la mise en place de groupes de travail, l'élaboration de projets structurants dans des domaines tels que l'intervention de secours, les sauvetages en milieux spécialisés, l'emploi d'équipes cynotechniques, la formation des cadres, l'analyse des risques.

14. Déclaration d'intention entre les ministères de l'Intérieur français et marocain relative au renforcement de la coopération en matière d'emploi d'aéronefs bombardiers d'eau pour la lutte contre les feux d'espaces naturels

Ce texte vise à renforcer la coopération en matière d'emploi des aéronefs bombardiers d'eau pour lutter contre les feux de forêt, notamment à travers l'accroissement des échanges institutionnels et l'organisation de formations communes.

III. Contrats commerciaux

Les entreprises des deux pays ont signé plusieurs contrats commerciaux, dans les domaines de l'énergie et du développement durable, des infrastructures routières, énergétiques et portuaires, de l'industrie, et notamment :

15. Contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage entre la société Egis et l'Office national des chemins de fer pour la ligne à grande vitesse Kénitra-Marrakech

Dans le cadre des projets d'extension et de modernisation du réseau ferré marocain, Egis, entreprise française, spécialisée dans l'aménagement du territoire et des infrastructures de transport, prendra en charge la maîtrise d'ouvrage.

16. Contrat de fourniture de matériel de voies entre la société Vossloh et l'Office national des chemins de fer pour la ligne à grande vitesse Kénitra-Marrakech

Dans le cadre des projets d'extension et de modernisation du réseau ferré marocain, Vossloh, qui figure parmi les principaux acteurs des infrastructures ferroviaires, fournira du matériel de voies.

17. Accord entre Total Énergies et l'Agence marocaine pour l'énergie durable dans le domaine de l'hydrogène vert

Ce contrat est la première étape d'un projet pilote d'hydrogène vert, pour la production d'électricité à partir d'énergie éolienne et solaire.

18. Protocole d'accord entre Safran et les ministères de l'Industrie et du Commerce / de l'Investissement pour la mise en place d'un site de maintenance et de réparation de moteurs d'avions

Pionnier de l'industrie aéronautique et leader dans son domaine, Safran a conclu un accord avec les ministères marocains de l'Industrie et du Commerce et de l'Investissement pour le développement d'un centre de maintenance pour moteurs. Avec un rayon d'action s'étendant à toute l'Afrique et au Moyen-Orient, ce centre renforcera l'expertise aéronautique marocaine, référence mondiale. Elle confirmera également la riche présence industrielle de Safran au Maroc, qui emploie déjà 4 500 personnes sur 9 sites au Maroc.

19. Partenariat industriel entre Engie et l'Office chérifien des Phosphates dans le domaine de la transition énergétique

Acteurs incontournables dans la production d'énergie verte, OCP et Engie ont conclu un partenariat global pour le développement de projets d'hydrogène vert et dérivés, la production d'énergie renouvelable et le dessalement d'eau de mer. A travers ce partenariat, ils démontrent leur engagement à fournir des solutions aux enjeux posés par le réchauffement climatique, grâce la décarbonation de l'énergie et la meilleure gestion des ressources en eau.

20. Protocole d'accord relatif à la deuxième phase du parc éolien de Taza entre l'Office national de l'électricité et de l'eau potable entre EDF renouvelables et MITSUI & CO, LTD

Entreprises cheffes de file dans le secteur de l'énergie en France et au Maroc, EDF et l'ONEE ont conclu un partenariat pour poursuivre le développement des capacités de production d'énergie éolienne au Maroc. Situé à Taza, qui bénéficie d'un couloir de vent exceptionnel, cet accord sur la deuxième phase d'un projet de parc éolien confirme la place

du Maroc comme leader dans la production d'énergie verte et la capacité d'EDF à l'appuyer sur le long terme.

21. Mémorandum d'entente entre CMA-CGM et Tanger Med relatif à la concession du port de Nador West Med

Acteurs mondiaux de la logistique et du transport maritime, à la vocation méditerranéenne, CMA-CGMA et TMSA s'allient pour le développement d'un nouveau terminal sur le port de Nador. Ce terminal permettra de développer les capacités du port de Nador, le positionnant ainsi comme un des grands ports de la Méditerranée occidentale.

22. Contrat entre Alstom et l'Office national des chemins de fer pour la fourniture de matériel roulant

Engagé dans les mobilités innovantes et fleuron industriel français, Alstom a conclu un contrat pour la fourniture de matériel roulant à l'Office national des chemins de fer. Déjà implantée au Maroc, où elle crée de nombreux emplois, l'entreprise y participera au développement des nouvelles mobilités, au service des Marocains et faibles en émissions carboniques.

23. Mémorandum d'entente relatif à l'offre française de financement de l'extension du réseau à grande vitesse

La France soutient le Maroc dans son effort pour développer un réseau ferroviaire de premier plan, notamment grâce à l'extension du réseau à grande vitesse, auquel elle a déjà grandement contribué. Ces investissements d'avenir, qui favorisent les mobilités bas carbone seront soutenus grâce à des facilités de financement, qui permettront en outre de poursuivre le développement au Maroc d'un écosystème dans les métiers du ferroviaire.